



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-545

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2022, a adopté le règlement numéro 22-545 portant le titre de :

**Règlement concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2023**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

*K Kirouac*

Kate Kirouac

Greffière